

Décision n° 2026-24 du 29 avril 2026
portant nomination de la directrice par intérim de la direction de la stratégie et de la communication

Le directeur général par intérim du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2026 portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

décide

Article 1

Madame Laure Der Madirossian est nommée directrice par intérim de la direction de la stratégie et de la communication, à compter du 1^{er} juin 2026.

Article 2

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 29 avril 2026

Le directeur général


Pascal Berteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 4 Mai 2026

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation
